

**CANADA**

**Rapport national à la neuvième session  
du Forum des Nations Unies sur les forêts**

Novembre 2010

## **I. Principales personnes-ressources**

### **Chef de la foresterie au Canada**

Tom Rosser  
Sous-ministre adjoint intérimaire  
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts  
580, rue Booth, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0E4  
Téléphone : 1-613-947-7400  
Télécopieur : 1-613-947-7395  
Courrier électronique : Tom.Rosser@NRCan-RNCan.gc.ca

### **Le point focal national du FNUF pour le Canada**

M. Peter Besseau  
Directeur, Affaires internationales  
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts  
580, rue Booth, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0E4  
Téléphone : 1-613-947-7358  
Télécopieur : 1-613-947-7399  
Courrier électronique : Peter.Besseau@NRCan-RNCan.gc.ca

### **Personne à contacter concernant le rapport national, si autre que le point focal national du FNUF**

Mme Jessica Thomson  
Conseillère principale des politiques, Division des affaires internationales  
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts  
580, rue Booth, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0E4  
Téléphone : 1-613-990-5881  
Télécopieur : 1-613-947-7399  
Courrier électronique : Jessica.Thomson@NRCan-RNCan.gc.ca

*Le présent rapport a été préparé par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada avec la contribution de l'Agence canadienne de développement international, d'Environnement Canada, de Parcs Canada et des gouvernements des provinces et des territoires du Canada. Tous les chiffres cités sont en dollars canadiens.*

## Canada

### La réalisation des engagements en matière d'aménagement forestier durable

Les vastes forêts du Canada, représentant 10 % du couvert forestier mondial et 30 % de la forêt boréale mondiale, génèrent un large éventail de retombées, y compris des produits ligneux et non ligneux, des loisirs et des services qui sont importants sur le plan national et international. Le secteur forestier canadien est au cœur de l'économie de plus de 300 collectivités dépendantes de la forêt et de plusieurs centaines de collectivités des Premières nations partout au Canada. Ce secteur apporte approximativement 28,7 milliards au produit intérieur brut du Canada, emploie quelque 274 000 Canadiens et soutient plus de 1 400 exploitations et entreprises forestières appartenant aux Autochtones.

L'aménagement forestier durable garantit que les forêts du Canada continuent de fournir une vaste gamme de produits et de services à long terme, offrant d'importants avantages économiques et sociaux aux Canadiens et aux citoyens du monde. Au Canada, l'aménagement forestier repose sur la prémisse qu'elle fait plus que répondre aux besoins de la société en matière de produits forestiers et autres avantages en incluant le respect des valeurs que les personnes accordent aux forêts et la protection de la santé et la diversité de la forêt. Il s'agit également d'un processus adaptatif basé sur des principes scientifiques éprouvés permettant d'évaluer et d'ajuster continuellement l'approche canadienne de la viabilité, afin de refléter l'évolution des valeurs, des circonstances et des connaissances sociales.

Le Canada estime qu'en plus de la participation publique, on a besoin d'approches, de technologies et d'outils innovateurs pour le développement durable des forêts et pour le bien-être économique des collectivités forestières. L'aménagement forestier durable est toujours prépondérant dans le programme du Canada. Le présent rapport national met l'accent sur les récentes activités visant cet objectif et sur les progrès constants réalisés relativement aux priorités forestières canadiennes. Le Canada poursuit son travail sur les plans national et international consistant à encourager des pratiques d'aménagement forestier durable, à assurer que le couvert forestier ne subit aucune perte nette et à empêcher la dégradation de la forêt. Bien que le Canada ait été actif dans ce domaine depuis de nombreuses années, de plus récents efforts ont été axés sur l'élaboration de normes phytosanitaires visant à réduire la migration des ravageurs forestiers, sur la promotion d'une approche des paysages forestiers concernant l'aménagement forestier durable par voie de Forêts modèles, et sur la mise en œuvre de meilleures lignes directrices concernant la planification de l'aménagement de la forêt et du territoire.

Pour permettre aux collectivités dépendantes de la forêt de comprendre et de relever les défis de la transformation qui se produit dans le secteur forestier, le Canada leur apporte une aide en vue de créer de nouveaux débouchés économiques et d'accroître les avantages sociaux et environnementaux des forêts grâce à des

initiatives comme le Programme des collectivités forestières.

Le nombre, l'étendue et l'intégrité écologique des zones protégées continuent de croître grâce aux efforts nationaux, provinciaux et territoriaux. En outre, le Canada continue de fournir une aide au développement et cerner de nouvelles sources de financement visant à faire progresser l'aménagement forestier durable mondialement.

## Faits importants sur la forêt

### Société

- La majeure partie (93 %) du terrain forestier du Canada est de propriété publique.
- Le reste appartient à plus de 450 000 propriétaires privés.
- La conservation et la gestion des ressources forestières des terres publiques provinciales ou territoriales sont de la compétence législative des provinces et des territoires.
- Le gouvernement fédéral a la responsabilité des questions qui ont trait à l'économie nationale, au commerce et aux relations internationales, aux terres et aux parcs fédéraux, de même que la prise en charge des traités et les responsabilités constitutionnelles, politiques et légales des peuples autochtones.
- La participation du public compte pour beaucoup dans la planification de l'aménagement forestier au Canada.
- En 2009, les parcs nationaux du Canada ont recensé 11,9 millions de visiteurs.

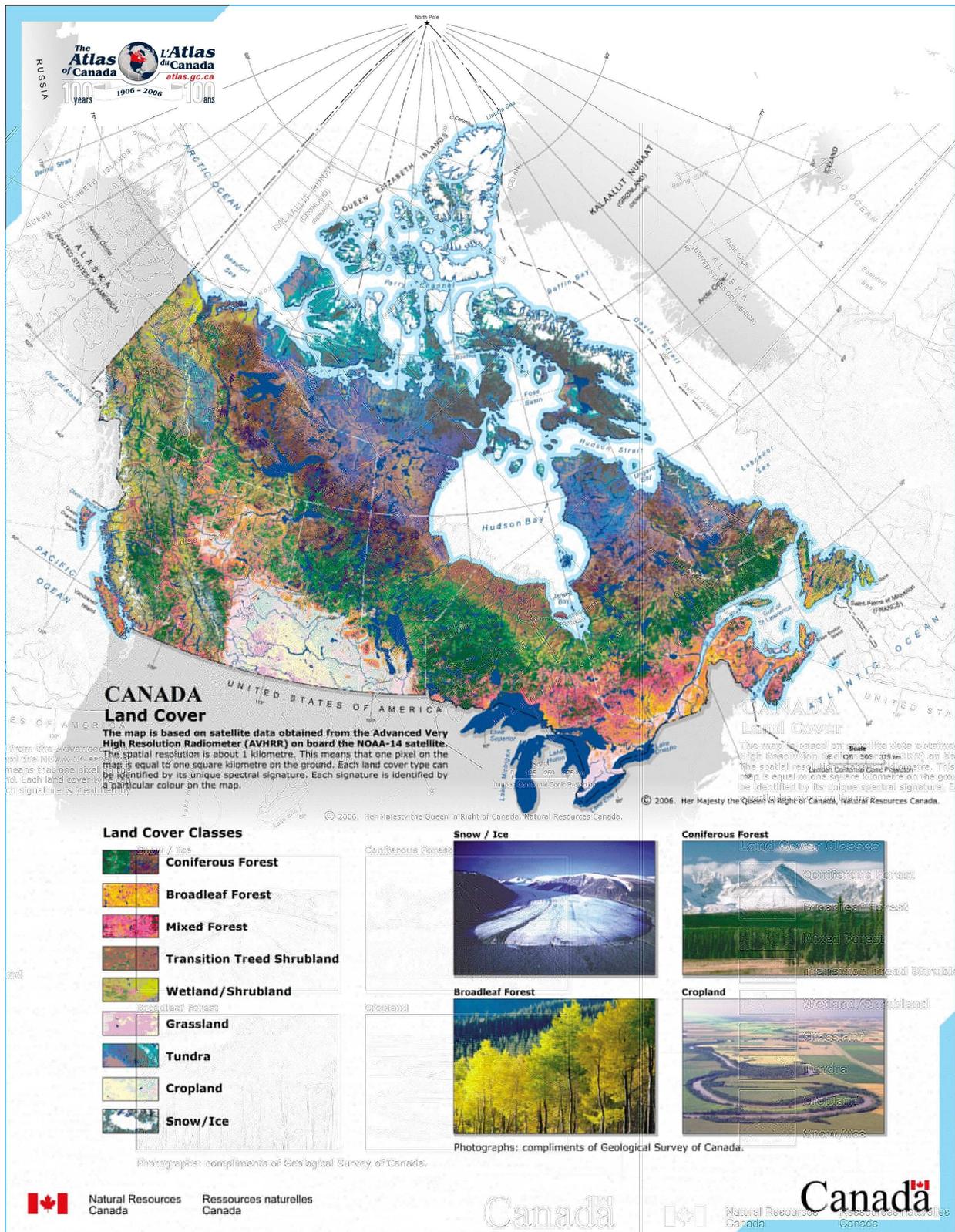
### Économie

- Le Canada est le plus grand exportateur de produits forestiers au monde.
- La contribution de l'industrie forestière au produit intérieur brut du Canada est d'environ 1,7 %.
- Le secteur forestier constitue au moins 50 % de la base économique d'au moins 200 collectivités.

### Environnement

- Le Canada possède 397,3 millions d'hectares de forêts et autres terres boisées, ce qui représente 10 % du couvert forestier du monde et 30 % de la forêt boréale de la planète.
- Environ 8 % de la superficie forestière du Canada est protégée par la loi. Environ 40 % du territoire forestier bénéficie de protection à divers degrés, telles que la planification intégrée de l'aménagement du territoire ou l'établissement de zones de gestion, comme les forêts certifiées.
- Au Canada, on récolte annuellement moins de 1 % de la forêt.
- La loi exige la régénération de toute forêt qui a été récoltée sur terres publiques.
- Environ 72 % des forêts récoltées sur terres publiques se régénèrent soit par plantation, soit par ensemencement, le reste étant régénéré naturellement.
- En décembre 2009, 142,8 millions d'hectares de forêts canadiennes étaient certifiés comme étant gérés durablement, selon l'une ou l'autre des trois normes de certification internationalement admises.
- La bioénergie compte maintenant pour plus de 60 % de l'énergie totale consommée par l'industrie forestière.

L'état des forêts au Canada, 2010



## Objectif global 1

***Renverser la tendance à la perte mondiale de couvert forestier grâce à l'aménagement forestier durable, y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et accroître les efforts faits pour prévenir la dégradation des forêts.***

Le Canada poursuit son travail à l'échelle internationale et nationale visant à encourager des pratiques d'aménagement forestier durable, à empêcher toute perte nette du couvert forestier et à prévenir la dégradation des forêts. Bien que le Canada ait été actif dans ce domaine depuis de nombreuses années, de plus récents efforts ont été axés sur l'élaboration de normes phytosanitaires visant à réduire la migration des ravageurs forestiers dans les produits forestiers, sur la promotion d'une approche des paysages forestiers concernant l'aménagement forestier durable par voie de forêts modèles, et sur la mise en œuvre de meilleures lignes directrices concernant la planification de l'aménagement de la forêt et du territoire. Le Canada a également appuyé activement d'autres pays dans leurs efforts visant à promouvoir l'aménagement forestier durable et à prévenir la dégradation des forêts.

### INTERNATIONAL

- **Réduction de la migration des ravageurs forestiers.** Le Canada, à titre de pays signataire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), a joué un rôle important dans l'élaboration des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) conçues pour réduire la migration de ravageurs forestiers dans le monde. Par exemple, la norme phytosanitaire internationale sur le transport des matériaux d'emballage en bois (NIMP

n° 15) a été mise en œuvre par la plupart des pays et elle réduira les dommages causés aux forêts du monde par les ravageurs étrangers. Le succès de cette approche oriente l'élaboration d'autres normes visant à réduire les ravageurs forestiers sur d'autres marchandises et voies d'accès, y compris le commerce international de plantes vivantes. Plusieurs chercheurs canadiens ont contribué au Guide de la FAO concernant la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier.

- **Approche des partenariats de gestion durable de paysages forestiers.** À titre d'initiative internationale annoncée au Sommet de la CNUED en 1992, le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles (RIFM) est toujours accueilli et financé par le gouvernement du Canada. Le RIFM est une association volontaire de partenaires qui proviennent de partout dans le monde et qui concourent à l'atteinte d'un but commun – la gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles. En encourageant l'adoption d'une approche qui considère l'ensemble du paysage, les forêts modèles favorisent une réduction de la fragmentation des forêts, l'amélioration des habitats fauniques et l'élaboration de stratégies de collaboration avec les collectivités locales concernant la gestion de la biodiversité.

- **Appui à l'Accord de Copenhague.** En juin 2010, le Canada annonçait un investissement de 400 millions \$ pour l'exercice financier 2010-2011 pour exécuter la portion 2010 de son engagement de fournir un financement

accéléral en vertu de l'Accord de Copenhague. Dans le cadre de l'arrangement annoncé cette année, 40 millions \$ seront versés en soutien au Fonds de partenariat pour le carbone forestier à l'appui des efforts des pays en voie de développement en vue de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+). Le financement de REDD+ procure d'importants avantages à la biodiversité et aux collectivités locales et contribue à l'atteinte des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de la Convention sur la biodiversité d'une manière qui suppose le soutien mutuel.

- **Aide aux autres pays.** Durant la période 2008-2010, le Canada a consacré une moyenne d'environ 8,2 millions \$ par an pour une moyenne de 55 initiatives de développement forestier visant à réduire la dégradation des forêts et à soutenir l'aménagement forestier durable.

Le Canada a récemment accordé une aide institutionnelle, financière et technique à la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et à son Plan de convergence (7,8 millions \$ de 2010 à 2016), y compris un soutien au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo pour 2010-2012. Le Canada contribue également 4,8 millions \$ entre 2008-2013 pour développer les capacités des collègues et des universités en études de gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo, par l'entremise de l'Université Laval du Québec.

Sous la direction du gouvernement de l'Éthiopie avec l'aide du Canada et d'autres donateurs, le but du Programme de protection des moyens de production est de

réduire la vulnérabilité des personnes victimes d'insécurité alimentaire chronique et de leur permettre d'améliorer leur sort grâce à des moyens d'existence mieux adaptés. Les projets comprennent des activités comme la création de systèmes plus transparents et responsables de gestion des ressources naturelles, de constructions de terrasses et de boisement afin d'améliorer la conservation des sols et de restaurer les bassins hydrologiques dégradés, de même que des réseaux de récupération de l'eau.

Entre 2006 et 2012, la contribution canadienne de 16,5 millions \$ au projet du Programme national d'autonomisation des collectivités rurales de l'Indonésie (PNPM) aide les collectivités à comprendre comment leurs actions ont des répercussions négatives et durables sur les ressources naturelles et l'environnement avoisinant. Le projet a permis d'intégrer des pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au programme. Le PNPM écologique apprend aux collectivités comment élaborer et mettre en œuvre des projets écologiques dans le cadre du PNPM comme la production d'énergie renouvelable à petite échelle, l'aménagement du territoire, la remise en état des terres ou des forêts, la conservation de la faune, l'écotourisme et la commercialisation de produits forestiers non ligneux.

En Haïti, le Canada appuie le projet de la Réhabilitation du bassin versant du fleuve Artibonite (10,25 millions \$ entre 2005 et 2012) dans la région de la frontière entre Haïti et la République dominicaine, ce qui a renforcé le dialogue entre les deux pays. Le projet compte maintenant deux volets : aide technique et création de capacités pour les agences et les institutions œuvrant dans la région et financement à l'appui d'initiatives

qui contribuent à la restauration des zones choisies dans le bassin hydrologique. Le but du projet est d'arrêter le processus de dégradation de l'environnement et de renverser la dégradation du couvert forestier. Le projet a permis de renforcer la capacité des institutions gouvernementales des deux pays de régler les questions de gestion du bassin hydrologique et a contribué à réduire les tensions dans la région grâce à un meilleur dialogue entre les deux pays. Il aide également les populations locales à concevoir et mettre en œuvre des activités productives, afin d'améliorer leur situation économique et respecter l'environnement.

## NATIONAL

• **Lutte contre les ravageurs forestiers au plan national.** Les efforts internationaux du Canada en vue de réduire la migration des ravageurs forestiers sont complétés sur un plan national par des règlements sur l'importation et par des politiques visant à protéger les forêts du Canada. Les politiques sont établies en réaction à des urgences phytosanitaires, de même qu'en prévision d'une possible invasion de ravageurs au Canada pouvant s'attaquer aux forêts. En outre, une stratégie de lutte contre les ravageurs forestiers offre un cadre de prise de décisions fondé sur les risques pour lutter contre les ravageurs forestiers indigènes et étrangers au Canada. La stratégie permet aux gouvernements, aux instituts de recherche, à l'industrie et à d'autres groupes concernés de coordonner des mesures de lutte contre les ravageurs indigènes et étrangers et d'atténuer leurs répercussions.

• **Certification forestière.** Le Canada possède la plus grande superficie de forêt certifiée du monde, avec plus de la moitié des certifications PEFC et plus d'un quart des certifications FSC. En décembre 2009, le Canada possédait 142,8 millions d'hectares de forêts certifiées selon l'un ou l'autre des trois systèmes de certification. Ces systèmes sont la Norme d'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council et la Sustainable Forestry Initiative. Les gouvernements au Canada reconnaissent que ces systèmes commerciaux démontrent et encouragent la viabilité des pratiques d'aménagement forestier au Canada.

• **Nouveaux codes provinciaux et territoriaux et cadres de planification de l'aménagement des terres.** En 2008, la province de la Nouvelle-Écosse a introduit une directive provisoire sur les terres publiques concernant la mise en œuvre d'un Code de pratiques forestières : Un cadre pour la mise en œuvre d'un aménagement forestier durable. La direction indiquée dans les lignes directrices est obligatoire sur les terres publiques qui sont administrées par le ministère des Ressources naturelles de la province et ces lignes directrices seront mises en œuvre dans le processus de planification et de conception des plans de Gestion intégrée des ressources (GIR) pour chacun des écodistricts en Nouvelle-Écosse. On encourage également les propriétaires privés à appliquer les lignes directrices sur leurs propriétés. Les principes du Code de pratiques forestières reposent sur le concept d'aménagement forestier durable qui étend grandement l'éventail de priorités touchant l'utilisation des forêts dans l'ensemble de la province, tout en prenant en considération la prospérité de l'environnement forestier.

En 2009, la province du Nouveau-Brunswick a annoncé une nouvelle approche de la gestion à long terme des forêts publiques qui équilibre les priorités écologiques et économiques. L'approche de gestion durable permet des productions accrues d'une grande variété d'espèces d'arbres et maintient la biodiversité et d'importantes caractéristiques écologiques de la région forestière acadienne de la province – renversant un déclin de 70 ans de plusieurs espèces d'arbre. Au moyen de cette nouvelle approche, la forêt gérée principalement à des fins de conservation, bien qu'une certaine récolte de bois soit permise, constituera entre 23 et 25 % de l'ensemble de la forêt publique, y compris la portion désignée comme zones naturelles protégées. En outre, les zones naturelles protégées qui constituent actuellement 4 % des terres publiques et qui excluent l'exploitation forestière augmenteront, passant de 6 à 8 %, et au moins 30 % de la forêt publique totale sera composée de vieilles forêts. Le Nouveau-Brunswick a également un vigoureux programme de sylviculture sur les terres publiques en vertu duquel, annuellement, environ 13 000 hectares font l'objet d'une plantation et 16 000 hectares font l'objet d'un espacement d'arbres, à un coût total de 25 millions \$ et 6 autres millions \$ consacrés aux boisés privés. Des niveaux similaires de financement sont assurés par l'industrie forestière de la province.

Le Cadre d'utilisation des terres, créé en vertu de l'Alberta Land Stewardship Act de 2009, est conçu pour gérer la croissance économique et pour l'équilibrer avec ses objectifs sociaux et environnementaux publics. Le Cadre comprend plusieurs stratégies visant à améliorer le processus décisionnel concernant l'aménagement du

territoire en Alberta qui est axé sur la gestion des effets cumulatifs sur le plan régional, afin de gérer les répercussions du développement sur la terre, sur l'eau et sur l'air. Il s'agit d'une stratégie de conservation et d'aménagement sur des terres privées et publiques, lequel promeut l'aménagement efficace du sol pour réduire l'impact des activités humaines, l'établissement d'un système d'information, de contrôle et de connaissance pour contribuer à l'amélioration constante de la planification et de la prise de décisions en matière d'aménagement des terres et à l'intégration des Autochtones dans la planification de l'aménagement des terres. Un Comité fédéral de coordination du Cadre d'utilisation des terres a été formé et chargé de fournir une perspective fédérale coordonnée et intégrée des stratégies conçues, mises en œuvre et surveillées dans la province, contribuant à garantir que les politiques, les stratégies et les lois fédérales sont intégrées et harmonisées avec celles des provinces et des municipalités.

En Ontario, des procédures de planification de l'aménagement forestier exigent que les planificateurs déterminent, prennent en compte et prévoient la structure des classes d'âge des forêts nécessaire pour maintenir des conditions fonctionnelles d'écosystème de forêts anciennes pour tous les types de forêt (dans leur milieu géographique naturel) dans chaque unité de gestion. Les conditions de forêts actuelles, futures et historiques servent à guider l'établissement d'objectifs et de cibles des forêts anciennes qui protègent et/ou rétablissent la répartition et la prospérité de chaque collectivité forestière eu égard à leurs milieux géographiques naturels. En général, la situation des forêts anciennes en Ontario est bonne : les zones de forêts anciennes

couvrent 15,9 % de la superficie forestière totale faisant l'objet d'un aménagement forestier et 22,6 % de superficie de forêts dans les parcs et dans les zones protégées.

• **Restauration des écosystèmes dans les parcs nationaux du Canada.** Le Canada est un chef de file mondial expérimenté en gestion et en restauration d'écosystèmes dans leur état naturel, grâce à l'application des meilleures connaissances scientifiques de concert avec des universités, d'autres organismes et diverses institutions. Le résultat est le rétablissement réussi du feu comme processus écologique, la

réintroduction d'espèces, l'élimination d'espèces non indigènes, la création de trajets de passage de la faune et le contrôle d'espèces surabondantes. Par exemple, dans les parcs nationaux de Banff, Jasper, Yoho et Kootenay, en rétablissant le rôle écologique du feu par voie de feux dirigés, en éliminant les espèces végétales non indigènes et en réduisant la propagation du dendroctone du pin ponderosa, des communautés végétales et forestières variées et résistantes dans les parcs montagneux sont rétablies et en même temps, la menace d'incendies de forêt catastrophiques est réduite.

## Objectif global 2

***Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux procurés par les forêts, y compris par l'amélioration des moyens d'existence des populations qui en dépendent.***

Étant donné que le secteur forestier constitue au moins 50 % de la base économique d'au moins 200 collectivités de tout le pays, le fait d'offrir de nouveaux débouchés économiques et d'accroître les avantages sociaux et environnementaux de nos forêts est un important objectif national. Des initiatives comme le Programme des collectivités forestières fournissent aux collectivités les connaissances et les outils dont elles ont besoin pour comprendre et s'adapter aux défis de la transformation survenant dans le secteur forestier du Canada. Le Canada soutient également le développement durable des secteurs forestiers en Haïti, en Honduras, à Cuba, en Indonésie, au Cameroun et dans d'autres pays, par la création de capacités en matière de produits forestiers à valeur ajoutée, d'aménagement forestier communautaire, de certification forestière et de consolidation institutionnelle.

### INTERNATIONAL

• **Réseau international de forêts modèles.** Les forêts modèles sont des paysages forestiers dans un environnement naturel où des personnes se regroupent dans des partenariats locaux soutenus par un réseau plus vaste pour élaborer, mettre à l'essai et partager des solutions aux problèmes d'aménagement forestier durable. Le RIFM est une association volontaire de partenaires du monde entier s'efforçant d'atteindre un objectif commun de gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles. Actuellement, il y a plus de 50

forêts modèles dans plus de 20 pays. Le Canada soutient directement le Secrétariat du RIFM logé dans les installations du Service canadien des forêts.

De plus, en 2009, le Canada a lancé l'Initiative des forêts modèles africaines visant à améliorer la conservation et la gestion durable des ressources forestières dans le bassin du Congo et dans les régions méditerranéennes d'Afrique (Maroc, Tunisie et Algérie) par l'entremise des forêts modèles. L'initiative appuie directement la bonne gouvernance, le perfectionnement des ressources humaines et le développement économique local et la gestion durable des paysages forestiers.

• **Recherche sur les ravageurs des forêts envahissants.** Afin de maintenir un secteur forestier sain et durable, les ressources forestières canadiennes doivent être protégées contre les effets nuisibles des ravageurs étrangers. Il est tout aussi important de veiller à ce que les exportations forestières canadiennes soient exemptes de ravageurs qui peuvent migrer dans d'autres pays. Le Canada est actuellement aux prises avec trois ravageurs envahissants – le longicorne asiatique, l'agrile du frêne et le sirex européen du pin – qui peuvent tuer des arbres ou gravement nuire à la santé de la forêt. Le longicorne asiatique, qui n'a pas de prédateurs connus au Canada, a causé la perte de millions d'arbres précieux dans les villes et les forêts. Les pertes économiques combinées aux éventuelles restrictions commerciales imposées aux produits forestiers exportés entraînent un programme accéléré de

recherche pour mieux comprendre le comportement des insectes et d'élaborer des méthodes de détection rapide afin de minimiser les répercussions éventuelles. Jusqu'à présent, les efforts de contrôle les plus réussis ont touché le longicorne asiatique, initialement découvert dans la région de Toronto en 2003, mais maintenant en voie d'être éradiqué au pays. La recherche visant à établir de meilleures méthodes de détection et de contrôle de l'agrile du frêne et du sirex européen du pin se poursuit. Des chercheurs canadiens, des experts de l'industrie et des décideurs s'efforcent de minimiser la prévalence des ravageurs dans les exportations forestières par l'entremise du Groupe de travail sur la situation phytosanitaire des forêts du Canada. Sur le plan international, des scientifiques canadiens coordonnent plusieurs groupes de travail de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (UIIRF) et dirigent le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers.

• **Aide aux autres pays.** En Honduras, le Canada soutient le projet de Gestion et production durables des ressources forestières (8,9 millions \$ de 2009 à 2016). Ce projet de six ans permettra d'accroître considérablement les revenus des familles honduriennes travaillant dans le secteur forestier, en renforçant les coopératives forestières honduriennes et en établissant des pratiques forestières durables. Les principales activités qui auront lieu dans le cadre de ce projet sont les suivantes : i) formation de groupements et de coopératives travaillant dans le secteur forestier dans les domaines de la gestion administrative, la comptabilité et de la planification stratégique, ii) livraison d'ateliers de formation sur la production et

commercialisation de produits ligneux à valeur ajoutée. iii) orientation des groupements et de coopératives durant le processus d'obtention de la certification du Forest Stewardship Council et suivi des pratiques de gestion des 8 forêts communautaires déjà certifiées. iv) élaboration et mise en application de stratégies de production pour la commercialisation de produits à valeur ajoutée, v) établissement de quatre sous-programmes qui aideront les coopératives à acquérir du nouvel équipement pour les coopératives et les groupes forestiers, à fournir des fonds de démarrage pour créer de petites entreprises liées au secteur forestier et à soutenir des initiatives de reboisement en rapport avec le Programme national de foresterie du Honduras.

En Indonésie, le Canada appuie le projet de Rétablissement des moyens de subsistance dans les zones côtières de l'île de Sulawesi (7,3 millions \$ de 2010 à 2015). Le projet vise à rehausser la stabilité des moyens d'existence et le bien-être des collectivités côtières vulnérables sur la côte ouest du Sulawesi du Sud. Le projet emploie une approche collaborative faisant appel à de multiples intervenants tels que les collectivités vulnérables, les ONG, les établissements d'éducation, certaines entreprises et des agences gouvernementales pertinentes pour améliorer la gestion de la région intertidale et l'activité économique qui découle de ces zones productrices. Un accent particulier est mis sur l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits. Parmi les activités du projet, notons : formation technique, restauration écologique des mangroves, conservation et gestion durable des écosystèmes des zones côtières intertidales

productrices, et diffusion des méthodes du projet et des leçons apprises.

En Indonésie également, le Canada appuie le programme de Gouvernance environnementale et de moyens d'existence durables (19,6 millions \$ de 2008 à 2015) dont le but est de réduire la pauvreté au Sulawesi en protégeant et en créant des moyens d'existence qui reposent sur la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement. Le programme crée un lien entre les décideurs et les responsables de la réglementation à divers niveaux de gouvernement et la multitude d'utilisateurs des ressources – dont beaucoup les utilisent à petite échelle comme moyens d'existence et/ou de façon marginale – qui sont essentiels à une mise en œuvre efficace des politiques. Les éléments essentiels du projet comprennent le soutien aux décideurs, aux organismes d'aide et aux organismes de mise en œuvre, afin de mieux connaître les motivations et les contraintes des utilisateurs des ressources et d'engager ces derniers comme partenaires à part entière dans la recherche de solutions. Le projet favorise également l'élaboration et la mise en application participatives de solutions de gestion des ressources naturelles par les principaux intervenants au plan de la collectivité et des bassins hydrologiques, aide l'Agence nationale de planification du développement et d'autres organismes relevant du gouvernement indonésien à adapter les structures et les processus en vue d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement à différents niveaux, et relie ces innovations à la révision et à la formulation de politiques.

En Haïti, le Canada soutient le projet d'Appui au développement local et à l'agroforesterie

de Nippes (6,15 millions \$ de 2005 à 2011, dont 25 % sont classés comme développement forestier). Ce projet contribue à améliorer les conditions de vie en milieu rural dans le département de Nippes, en encourageant des modèles d'agroforesterie qui garantiront une meilleure gestion des ressources naturelles favorisant la commercialisation de produits agricoles. Le projet aide les intervenants locaux à lancer et gérer des programmes de développement locaux employant une approche participative et démocratique.

Au Cameroun, le Canada appuie le Programme sectoriel Forêt Environnement (10 millions \$ de 2007 à 2011). L'objectif du projet est de contribuer à une gestion durable des ressources forestières et fauniques au Cameroun, de manière à ce que ce secteur économique d'importance vitale puisse générer des revenus à long terme au bénéfice de l'ensemble du pays. Le Fonds commun finance l'assistance technique et la formation requises pour la mise en œuvre des cinq composantes du Programme : i) gestion environnementale des activités forestières, ii) aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers, iii) conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques, iv) gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, v) renforcement institutionnel, formation et recherche.

Le Canada appuie également le développement du secteur forestier cubain avec un projet axé sur la politique forestière et la gestion administrative (60 %) et sur le développement forestier (40 %) (3,18 millions \$ de 2008 à 2013). Ce projet comprend une assistance technique ainsi que de l'équipement appuyant la mise en

œuvre du Programme national forestier décennal ainsi que la Stratégie nationale forestière (2005-2015). Le projet vise à : 1) renforcer la protection et le maintien des ressources forestières; 2) appuyer l'augmentation des bénéfices économiques découlant du secteur forestier comme secteur important à l'économie nationale; 3) assurer une capacité et une participation accrues de la population rurale dans le développement du secteur forestier.

## NATIONAL

- **Programme des collectivités forestières.** Le Programme des collectivités forestières du Canada met en œuvre des projets et des initiatives visant à assurer la viabilité des collectivités forestières en créant des possibilités de développement économique. En particulier, le Programme cherche à garantir que les collectivités forestières autochtones et non autochtones disposent des connaissances et des outils nécessaires pour comprendre les répercussions des défis posés par la transformation du secteur forestier canadien, participer plus activement au dialogue public sur les forêts et bénéficier des débouchés existants et émergents dans l'économie des ressources naturelles. Le programme quinquennal de 25 millions \$ appuie 11 sites de partenariat dans tout le pays.
- **Fonds d'adaptation des collectivités.** Au moyen du Fonds d'adaptation des collectivités de 2 ans et 1 milliard \$, le gouvernement du Canada veut aider à atténuer les répercussions à court terme de la restructuration dans les collectivités. L'objectif du Fonds est de fournir un soutien aux collectivités frappées par le

ralentissement économique en créant des possibilités d'emploi par des activités comme des plans de transition communautaires qui encouragent le développement économique, les initiatives scientifiques et technologiques et la diversification économique.

- **Fiducie pour le développement des collectivités.** En 2008, le gouvernement du Canada a établi la Fiducie pour le développement des collectivités pour aider les collectivités tributaires d'un employeur ou d'un secteur subissant des pressions, comme le secteur forestier. Il s'agit d'une initiative d'un milliard de dollars distribué aux provinces et aux territoires pour leur permettre d'investir dans des initiatives de développement et de diversification dans le but d'aider des collectivités à gérer la transition et à s'y adapter. Citons en exemple les projets de services publics, les fonds pour la formation professionnelle et l'acquisition de compétences qui comblent les lacunes locales ou régionales déterminées.
- **Dendroctone du pin ponderosa.** En mai 2006, le gouvernement du Canada a fourni des fonds pour lutter contre l'infestation du dendroctone du pin ponderosa, renforcer la compétitivité à long terme du secteur forestier et contribuer à l'adaptation des travailleurs. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir dans le Programme Canada-Colombie-Britannique de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa, afin d'atténuer les conséquences de l'infestation du dendroctone et d'en contrôler la propagation, en permettant au bois de recouvrer sa valeur économique et en protégeant les ressources naturelles et les collectivités forestières.

- **Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et Programme de travail partagé de l'assurance-emploi.**

L'initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) offre des services d'aide à l'emploi et des activités d'amélioration de l'employabilité (comme le perfectionnement des compétences et l'acquisition d'une expérience de travail) aux chômeurs âgés entre 55 et 64 ans, y compris les travailleurs forestiers déplacés. Le Plan d'action économique 2009 du Canada prévoyait des fonds supplémentaires pour prolonger le programme jusqu'en mars 2012, ce qui permettait aux travailleurs âgés de bénéficier des activités offertes dans le cadre de l'initiative. Le Programme de travail partagé est conçu pour aider des entreprises à faire face au ralentissement temporaire des affaires, à éviter des licenciements en offrant un soutien au revenu de l'assurance-emploi (AE) aux travailleurs souhaitant travailler durant une semaine de travail réduite, le temps que les entreprises réalisent un redressement. Face à la récession économique mondiale, le gouvernement fédéral a prolongé les ententes de travail partagé de 14 semaines au plus, jusqu'à concurrence de 52 semaines, et a augmenté l'accès aux ententes de travail partagé grâce à une plus grande flexibilité des critères de qualification.

- **Réseau canadien de forêts modèles.** Le Réseau canadien de forêts modèles, constitué de 14 forêts modèles du Canada, fait également fonction de liaison entre les forêts modèles du Canada, le Réseau international de forêts modèles et le Programme des collectivités forestières. Plus de 500 organismes et 200 collectivités participent, représentant des collectivités autochtones et non autochtones, l'industrie (foresterie et autres aménagements des terres), des gouvernements (municipaux,

provinciaux/territoriaux et fédéral), des organisations non gouvernementales, des établissements scolaires (du niveau élémentaire à universitaire) et des chercheurs.

- **Stratégies de développement de la biomasse.** Le gouvernement du Québec a élaboré un plan d'action visant à promouvoir et à explorer les possibilités de la biomasse dans la province. Le but est d'encourager le démarrage de nouvelles activités qui appuient l'aménagement forestier durable, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et qui améliorent le développement économique communautaire. De plus, en 2010, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a émis une Stratégie sur l'énergie de la biomasse qui encourage l'utilisation de l'énergie de la biomasse sur le territoire tout en veillant à ce que la récolte de bois locale reste durable. De concert avec les collectivités, le gouvernement déterminera la faisabilité technique de projets de chauffage, d'électricité et d'approvisionnement local de bois de chauffage, encouragera l'utilisation du bois de chauffage et améliorera les connaissances et les pratiques de gestion favorisant la récolte du bois et le chauffage au bois durables.

- **Soutien provincial et territorial au développement économique communautaire.** Après la fermeture de plusieurs scieries dans la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert une possibilité de restructuration de l'industrie forestière permettant d'attribuer des affectations publiques de bois aux scieries restantes viables. L'affectation transférée permettait au gouvernement de percevoir des fonds et de les réattribuer à

des collectivités touchées en soutien à un nouveau développement économique.

En 2009, en réponse aux fermetures de scieries et à une production réduite d'autres scieries, le gouvernement de la Saskatchewan a élaboré un cadre de développement de l'industrie forestière de la Saskatchewan. Le cadre détermine les principales mesures visant à aider l'industrie forestière de la province à passer d'une industrie basée sur la production de biens à une industrie basée sur la livraison de produits à valeur ajoutée axés sur le marché. Le cadre comporte également des engagements à préparer un plan d'infrastructure de développement des ressources du Nord, encourage de nouveaux accords d'aménagements forestiers multilatéraux et la certification d'aménagements forestiers et poursuit la recherche sur la production à valeur ajoutée, l'agroforesterie et l'énergie de la biomasse.

L'Ontario évalue la résilience socioéconomique des collectivités forestières dans le cadre de son intention de surveiller et de favoriser le bien-être des collectivités forestières. L'évaluation de la résilience socioéconomique de ces collectivités et l'identification des collectivités les plus fragiles – les collectivités jugées vulnérables aux risques de ralentissement dans l'industrie forestière – donne une indication de la capacité d'une collectivité de survivre dans le cas où un de ses secteurs économiques essentiels décline. Le nombre total de collectivités fragiles en pourcentage de collectivités tributaires de la forêt est demeuré stable entre 2001 et 2006. Toutefois, il y a un grand nombre (67) de collectivités tributaires de la forêt jugées vulnérables aux répercussions sur l'industrie forestière.

### Objectif global 3

***Augmenter considérablement la superficie des forêts protégées à l'échelle mondiale et d'autres zones forestières gérées de façon durable, ainsi que la proportion de produits forestiers tirés de ces forêts.***

Le nombre, l'étendue et l'intégrité écologique des zones protégées au Canada continuent d'augmenter grâce aux efforts nationaux, provinciaux et territoriaux. En outre, le Canada entreprend et appuie d'autres efforts de conservation de la forêt, tant sur le plan national qu'international, comme le travail sur le Système mondial d'alerte rapide pour les feux de brousse et l'amélioration des connaissances sur la conservation de la biodiversité.

#### INTERNATIONAL

• **Amélioration des pratiques d'aménagement forestier visant à conserver la biodiversité.** Le Canada facilite la collaboration entre l'industrie, les universités, les ONGE et les provinces et territoires en ce qui concerne les projets de recherche intégrée dont le but est d'élaborer et d'évaluer des pratiques améliorées d'aménagement forestier visant à conserver la biodiversité. Le Canada, qui adhère à la Convention sur la diversité biologique, appuie la gestion et l'utilisation responsable de ses ressources naturelles et la compétitivité des produits tirés de ses ressources naturelles. L'accent est mis sur la protection des populations en péril de caribous des bois et leur habitat, sur la conservation des oiseaux forestiers et de l'habitat forestier boréal qui soutient leurs populations migratoires, ainsi que sur la sécurité des ressources en eau douce par l'aménagement forestier durable des bassins hydrologiques. Les connaissances

scientifiques et l'expérience sur le terrain contribuent à l'élaboration de lignes directrices sur l'aménagement forestier et de règlements dans l'ensemble du pays. L'information est également partagée par le biais de forums et de publications, y compris un rapport national sur l'état de la forêt boréale.

• **Prévention et atténuation des catastrophes causées par les feux de végétation.** Le Canada, à titre de membre d'un consortium d'agences internationales de lutte contre les incendies qui comprend l'Allemagne, les É.-U. et l'Australie, participe à l'établissement du projet de Système mondial d'alerte rapide pour les feux de brousse. Le système est basé sur la Méthode canadienne de l'indice forêt-météo et fournira un système d'évaluation du danger d'incendie à de nombreux pays qui ne possèdent pas de système national aidant à prévenir et à atténuer les catastrophes causées par un feu de végétation.

• **Cartographie de la végétation circumboréale.** Par le biais du projet de Cartographie de la végétation circumboréale, le Canada contribue à la création d'une carte mondiale du biome de la forêt circumboréale à l'aide d'une légende commune. Reconnaissant que la région boréale forme un seul géoécosystème, le projet, codirigé par des experts russes et nord-américains, permettra de produire la première carte détaillée de la végétation de l'ensemble de ce biome planétaire. Le projet de cartographie nécessite la collaboration de

l'ensemble des 13 pays membres qui possèdent une forêt boréale.

## NATIONAL

• **Établissement de zones protégées fédérales, provinciales et territoriales.** Le Canada a déterminé sa stratégie concernant ses aires patrimoniales protégées sur le fait que « Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils profitent de ces lieux protégés de façon à ce que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent en profiter aussi ». Dans le cadre de cette stratégie, des cibles pertinentes pour les parcs nationaux ont été déterminées, y compris : augmenter le nombre de régions terrestres naturelles représentées, de 28 en 2007 à 29 de 39 d'ici 2013; réaliser des progrès probants en matière d'établissement de parcs nationaux dans trois régions sous-représentées d'ici 2011; vingt parcs nationaux doivent obtenir un meilleur indice d'intégrité écologique entre 2008 et 2014, entre autres. Le Canada a établi des parcs nationaux dans de nombreuses régions naturelles principalement recouvertes de forêts du pays, y compris 130 000 km<sup>2</sup> de terres dans la région boréale du Canada. En 2009, la réserve du parc national Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest a été agrandie de 25 000 km<sup>2</sup>. Les récents efforts visant l'établissement de parcs nationaux dans les régions naturelles boisées du Canada comprennent l'inaliénabilité des terres 2008 concernant la proposition de réserve du parc national Naats'ihch'oh (7 600 km<sup>2</sup>) et une proposition de parc national sur le bras est du lac Great Slave (27 000

km<sup>2</sup>) dans les Territoires du Nord-Ouest, et la signature d'un PE sur l'établissement du parc national proposé Mealy Mountains (10 700 km<sup>2</sup>) au Labrador.

En 2008, la province du Nouveau-Brunswick a désigné 30 nouvelles aires naturelles protégées sur des terres publiques, ajoutant 5 400 hectares de terres publiques protégées au réseau existant des aires naturelles protégées. Le Nouveau-Brunswick possède actuellement environ 158 000 hectares de terres publiques protégées en vertu de la *Loi sur les zones naturelles protégées*. La superficie des nouveaux sites varie de 20 à 334 hectares. À une exception près, les nouveaux sites ont été désignés Classe II, ce qui autorise l'usage récréatif écologique continu – y compris la chasse, la pêche et le piégeage, mais interdit l'exploitation forestière et minière et les autres activités industrielles ou commerciales. En plus des nouvelles aires protégées, la province et Conservation de la nature Canada ont convenu d'établir la première zone naturelle protégée sur des terres privées au Nouveau-Brunswick.

En 2008 également, cinq nouvelles réserves naturelles ont été établies en Nouvelle-Écosse. Les nouvelles réserves contribueront à protéger 594 hectares de forêts anciennes, de terres humides, d'habitats d'espèces rares et d'écosystèmes. Les nouvelles réserves naturelles ont été désignées sur des terres de grande valeur de conservation achetées par la province de Bowater Mersey Paper Company en 2007. Le travail se poursuit relativement à des désignations supplémentaires d'autres zones protégées sur les terres acquises. Les désignations de réserve naturelle indiquent également des progrès constants quant à l'engagement du gouvernement en vertu de la Loi sur les

objectifs environnementaux et la prospérité durable de protéger 12 % du territoire de la province d'ici 2015.

Le réseau réglementé d'aires protégées en Ontario est constitué de plus de 660 aires protégées, y compris des parcs provinciaux, des réserves de conservation, des parcs nationaux et des aires de nature sauvage. Ces zones constituent actuellement environ 9,4 % de la province. Récemment, plus de 166 000 hectares ont été ajoutés au réseau réglementé d'aires protégées, la majeure partie dans l'écozone du bouclier ontarien.

• **Initiatives sur des services de diversification des modes d'occupation des sols pour protéger l'environnement.** Le programme Services de diversification des modes d'occupation des sols (ALUS) est un programme volontaire pour des propriétaires fonciers et des agriculteurs. Le programme vise à protéger l'eau et l'habitat des poissons et de la faune en réduisant l'érosion du sol et l'envasement des cours d'eau, en améliorant la qualité de l'eau et en améliorant et augmentant l'habitat faunique. Les candidats admissibles signent une entente afin de recevoir une compensation financière annuelle pour exclure des terres de la production agricole ou pour établir ou maintenir des pratiques de gestion bénéfiques qui protègent la qualité du sol et de l'eau ou qui améliorent l'habitat du poisson et de la faune. Les activités admissibles comprennent : établissement d'arbres indigènes dans la zone riveraine tampon; retrait de terres sensibles en étendant les zones tampons; établissement de caps herbagés non réglementés et retrait de terres escarpées; exclusion de terres de la production pour établir des structures de conservation du sol;

maintien des clôtures pour bétail adjacentes aux cours d'eau et aux marécages.

• **Conservation des ressources génétiques des forêts.** Le programme canadien pour la Conservation des ressources génétiques des forêts (CONFORGEN) fournit une approche coordonnée de la conservation des ressources génétiques des forêts par le biais d'un réseau pancanadien. Des activités nationales seront orientées sur le suivi, l'évaluation et le compte rendu de la situation des ressources génétiques des forêts et sur l'élaboration de directives de gestion. Le Système d'information sur les ressources génétiques des forêts canadiennes (CAFGRIS) est un élément clé de CONFORGEN. Ce système de gestion des connaissances géospatiales fournit des applications aux fins suivantes : i) évaluer la situation actuelle des espèces d'arbres indigènes et l'état des efforts de conservation (p. ex. sur les sites et entre les sites), ii) prédire la situation et les exigences futures en matière de conservation dans une variété de scénarios de changement climatique, iii) cerner les lacunes concernant les données, iv) encourager les efforts concertés de recherche en vue d'obtenir l'information nécessaire pour évaluer l'état des espèces et les menaces à leur endroit, v) encourager les efforts volontaires visant à conserver les espèces avant qu'une liste officielle des espèces ne soit justifiée.

• **Certification forestière.** Le Canada possède la plus grande superficie de forêt certifiée du monde, avec plus de la moitié des certifications PEFC et plus d'un quart des certifications FSC. En décembre 2009, le Canada possédait 142,8 millions d'hectares de forêts certifiées selon l'un ou l'autre des trois systèmes de certification. Ces systèmes sont la Norme d'aménagement forestier

durable de l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council et la Sustainable Forestry Initiative. Les gouvernements au Canada reconnaissent que ces systèmes commerciaux démontrent

et encouragent la viabilité des pratiques d'aménagement forestier au Canada.

## Objectif global 4

*Renverser la tendance à la diminution de l'aide publique officielle au développement en faveur de l'aménagement forestier durable et mobiliser de façon significative des ressources financières supplémentaires de toutes origines à l'appui de la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable.*

Le Canada continue de fournir une aide au développement visant à faire progresser l'aménagement forestier durable à l'échelle mondiale.

- **Appui à l'Accord de Copenhague.** En juin 2010, le Canada annonçait un investissement de 400 millions \$ pour l'exercice financier 2010-2011 pour exécuter la portion 2010 de son engagement de fournir un financement accéléré en vertu de l'Accord de Copenhague. Dans le cadre de l'arrangement annoncé cette année, 40 millions \$ seront versés en soutien au Fonds de partenariat pour le carbone forestier à l'appui des efforts des pays en voie de développement en vue de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+). Le financement de REDD+ procure d'importants avantages à la biodiversité et aux collectivités locales et contribue à l'atteinte des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de la Convention sur la biodiversité d'une manière qui suppose le soutien mutuel.

- **Initiative des forêts modèles africaines.** Le Canada affecte 15 millions \$ à l'Initiative des forêts modèles africaines par le biais de son fonds officiel d'aide au développement. L'initiative est un programme de trois ans (2009-2012) visant à améliorer la conservation et la gestion durable des ressources forestières dans le bassin du Congo et dans les régions méditerranéennes

d'Afrique (Maroc, Tunisie et Algérie) par l'entremise des forêts modèles. En élaborant les forêts modèles en Afrique, le programme produit un effet de levier sur les ressources financières provenant d'autres gouvernements nationaux et régionaux et engage les parties concernées au niveau international et local en matière d'aménagement forestier durable.

- **Soutien canadien renouvelé au secteur forestier du bassin du Congo.** Le Canada a accordé un soutien institutionnel, financier et technique à la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et à son Plan de convergence (7,8 millions \$ de 2010 à 2016), y compris la facilitation du Partenariat forestier du bassin du Congo pour 2010 à 2012. En outre, le Canada contribue 4,8 millions \$ de 2008 à 2013 pour développer les capacités des collèges et des universités en études de gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo, par le biais de l'Université Laval du Québec.

- **Le Canada prend en main la facilitation du Partenariat forestier du bassin du Congo.** Gaston Grenier, ancien directeur général du programme bilatéral de l'Afrique occidentale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a été nommé nouveau facilitateur du Partenariat forestier du bassin du Congo au nom du gouvernement canadien. Le gouvernement du Canada a repris le rôle de facilitateur à l'Allemagne en septembre 2010 et remplira cette fonction au cours des deux prochaines années.

## Ensembles thématiques de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

### Renforcement de l'engagement politique en matière d'aménagement forestier durable

En 2008, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a publié *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* qui présente une vision stratégique à long terme pour le maintien et l'avancement de l'aménagement forestier durable au Canada. En cette période de transition des forêts et du secteur forestier du Canada, la Vision se concentre sur deux éléments clés : la transformation du secteur forestier et le changement climatique. La Vision éveille l'intérêt pour l'aménagement forestier, encourage l'engagement du public et des parties concernées en général et inspire des efforts créatifs visant la création et la mise en œuvre de pratiques novatrices d'aménagement forestier durable. De ce fait, la Vision perpétue le leadership canadien en matière d'aménagement forestier durable.

On note un vigoureux engagement en matière d'aménagement forestier durable sur le plan provincial et territorial. Par exemple, le **Cadre d'aménagement du territoire de l'Alberta**, créé en vertu de l'Alberta Land Stewardship Act de 2009, est conçu pour gérer la croissance économique et pour l'équilibrer avec ses objectifs sociaux et environnementaux publics. Le Cadre comprend plusieurs stratégies visant à améliorer le processus décisionnel concernant l'aménagement du territoire en Alberta qui est axé sur la gestion des effets cumulatifs sur le plan régional, afin de gérer les répercussions du développement sur la terre, sur l'eau et sur l'air. Il s'agit d'une

stratégie de conservation et d'aménagement sur des terres privées et publiques, lequel promeut l'aménagement efficace du sol pour réduire l'impact des activités humaines, l'établissement d'un système d'information, de contrôle et de connaissance pour contribuer à l'amélioration constante de la planification et de la prise de décisions en matière d'aménagement des terres et à l'intégration des Autochtones dans la planification de l'aménagement des terres.

Le gouvernement du Québec a adopté la **Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier** en 2010. Le projet de loi encourage un nouveau régime forestier complet visant à préserver le patrimoine forestier de la province et à mettre en œuvre l'aménagement forestier durable. La Loi exige l'élaboration d'une stratégie d'aménagement forestier durable pour déterminer les orientations et les objectifs d'aménagement forestier durable au Québec. Elle exige également l'établissement d'une agence de commercialisation des bois chargé de vendre du bois et d'autres produits tirés des forêts publiques. De plus, le Bureau évaluera la valeur marchande du bois vendu aux enchères. Cette nouvelle méthode de vente du bois aux enchères devrait ouvrir le marché du bois à de nouveaux acteurs. Le nouveau régime forestier profitera également de l'expertise régionale en investissant les autorités régionales de plus grandes responsabilités concernant la gestion des forêts publiques.

En 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié un rapport sur les futurs

débouchés de l'industrie forestière de la province. Le rapport était basé sur le travail d'un Comité spécial de l'approvisionnement en bois de l'Assemblée législative en 2004 et d'un Groupe de travail sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois. Après la publication du rapport, une série de séances d'information publiques sur les scénarios du Groupe de travail a eu lieu et le public était invité à présenter ses observations. La province a également évalué la contribution du public ainsi que d'autres rapports et renseignements pertinents et a établi une **nouvelle stratégie pour la gestion future des terres publiques du Nouveau-Brunswick**. La stratégie a été mise à la disposition du public en 2009 et elle constituera le fondement de nouveaux plans de gestion en 2012.

Les politiques et le cadre légal de l'Ontario ont continué d'évoluer pour offrir un soutien général à l'aménagement forestier durable en répondant aux priorités et aux préoccupations du public et en équilibrant les facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Le gouvernement de l'Ontario s'est concentré sur deux éléments prioritaires clés relatifs aux politiques sur le secteur forestier : 1) Compétitivité du secteur forestier, y compris Tenure forestière et établissement des prix (2009), Processus provincial de compétition pour l'approvisionnement en bois (2009) et Propice aux affaires (2009), 2) Protection de l'environnement et conservation de la forêt, y compris *Loi sur les espèces en voie de disparition* (2007), Plan de conservation du caribou (2009), *Loi sur le Grand Nord* (2010) et Guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site (2010).

Sur le plan international, le Canada a appuyé le **projet pour Pro-Mesas sylviculture** (2,3 millions \$) au Honduras de 2002 à 2010. Le projet s'attaque à des questions comme la politique de foresterie et l'aménagement forestier au Honduras. Les initiatives reflètent les priorités déterminées par les autorités honduriennes dans le cadre de rencontres entre les bailleurs de fonds et le gouvernement et se fondent sur la Stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le Honduras. Le programme a pris forme en réaction à la reconstruction nécessaire au Honduras à la suite de l'ouragan Mitch en 1998 et présentait une approche coordonnée et sectorielle du programme de développement favorisant la prise en charge locale des initiatives de développement. Les résultats comptent la création d'un secteur forestier vigoureux, y compris un nouveau ministère (Institut de la conservation de la forêt, des zones protégées et de la faune); une loi sur le secteur forestier; un plan national de foresterie; un programme d'études supérieures en foresterie dans deux universités (Universidad Nacional Autónoma de Honduras et Escuela Nacional de Ciencias Forestales). Cinq municipalités sont maintenant capables de gérer les enjeux municipaux se rapportant à la foresterie et plus de 110 agriculteurs ont été formés en systèmes de production agroforestière.

#### **Financement de l'aménagement forestier durable**

Pour chacune des trois dernières années (de 2007/2008 à 2009/2010), le Canada a fourni un financement de base sans restrictions d'environ 510 000 \$ par an au **Centre de recherche forestière internationale** (CIFOR) et 984 000 \$ par an au **Centre international**

**pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)**, faisant tout les deux parties du réseau de centres de recherche agricole internationale du GCRAI. Dans la même période, le CIFOR a reçu un montant supplémentaire de 225 000 \$ (soit 75 000 \$ par an) du Fonds de liaison GCRAI-Canada pour mettre en œuvre le projet d'élaboration de méthodes plus efficaces pour évaluer les résultats en matière de conservation et de moyens d'existence.

Par le biais d'un partenariat stratégique, le Canada fournit un soutien de plus d'un million de dollars à l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)**, un organisme mondial unique qui contribue à la création et à la mise en application d'idées et de solutions qui démontrent l'importance fondamentale de la biodiversité pour relever les défis en matière de développement. L'UICN rassemble les intérêts de la société civile et ceux des secteurs public et privé concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lois et de pratiques exemplaires qui forment les liens essentiels entre la conservation de la biodiversité et les moyens d'existence des pauvres.

Le Canada est également le sixième plus important donateur du **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** et pour la quatrième période de réapprovisionnement (2006-2010), il a versé une contribution d'un peu plus de 36 millions \$ par an. Environ un tiers du financement du FEM est affecté au foyer de la biodiversité pour la réduction de la perte de la biodiversité.

## Création de capacités et transfert de technologie

Le **Programme forestier des Premières nations (PFPN)** assure le financement de projet et fournit des conseils à l'appui des efforts des Premières nations visant à développer et à gérer de manière durable les ressources forestières et à exploiter les débouchés forestiers dans les réserves et hors des réserves. Depuis son lancement en 1996, le PFPN a appuyé plus de 2 300 projets de création de capacités dans les collectivités des Premières nations de tout le Canada. Généralement, les projets financés facilitent l'accès aux ressources forestières et aux partenariats commerciaux, les transferts du savoir et des outils d'aménagement forestier durable, et ils soutiennent la formation technique spécialisée et l'acquisition d'une expérience de travail.

Le PFPN est un partenaire unique, impliquant un financement conjoint et une surveillance par deux ministères, soit Affaires indiennes et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada, ainsi qu'une participation active des Premières nations aux prises de décisions touchant la sélection et le financement de projets.

Le **Programme des collectivités forestières (PCF)** du Canada met en œuvre des projets et des initiatives visant à assurer que les collectivités forestières autochtones et non autochtones disposent des connaissances et des outils nécessaires pour comprendre les répercussions de défis posés par la transformation du secteur forestier canadien, de participer plus activement au dialogue public sur les forêts et de bénéficier des débouchés existants et émergents dans l'économie des ressources naturelles. Le

Programme quinquennal de 25 millions \$ appuie 11 sites de partenariat dans tout le pays et une organisation communautaire forestière nationale, le Réseau canadien de forêts modèles (RCFM). Les projets sont divers, allant de la recherche économique et le développement stratégique sur les nouveaux débouchés communautaires dans les domaines de la bioénergie et des biens et services environnementaux, à la mise en œuvre de pratiques exemplaires de gestion intégrée des paysages et d'adaptation communautaire au changement climatique. Le PCF est activement relié au Réseau international de forêts modèles (RIFM) qui fournit de multiples possibilités d'apprentissage, de transfert du savoir, etc.

Le **modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien** (MBC-SFC3) a été établi pour évaluer la contribution des forêts et du secteur forestier aux émissions de gaz à effet de serre et à l'élimination des émissions au niveau du peuplement et du paysage. En plus d'une documentation scientifique complète, le modèle comprend une interface utilisateur graphique, un guide de l'utilisateur et un tutoriel d'utilisation du modèle. Des séances de formation pour les utilisateurs nationaux et internationaux de plus de 25 pays ont été dirigées et le modèle est disponible gratuitement

(<http://carbon.cfs.nrcan.gc.ca>). Des scientifiques canadiens travaillent également avec des utilisateurs en Russie, au Mexique et dans d'autres pays à l'application et à l'essai du modèle. En utilisant le stock forestier russe et d'autres données sur la foresterie, le MBC-SFC3 est employé pour mettre à l'essai les prédictions du modèle et pour les comparer à d'autres sources de données à l'échelle régionale et nationale en Russie. Les analyses comprennent les émissions antérieures et l'élimination de gaz

à effet de serre, de même que l'établissement des futures conditions de base de l'élaboration de stratégies d'atténuation dans le secteur forestier. Le MBC-SFC3 est également mis à l'essai au Mexique à l'appui du rapport sur l'Inventaire national d'émissions de GES, ainsi que l'amélioration de la capacité REDD+. Le travail comprend l'essai du modèle dans plusieurs sites pilotes, de même que des applications régionales du modèle pour éprouver la capacité d'élaborer des scénarios de base REDD.

Depuis 2008, le Canada aide le Réseau de forêts modèles de l'Argentine à établir un processus visant à sélectionner, peaufiner et mettre en œuvre des **indicateurs locaux d'aménagement forestier durable**. Ce processus a abouti à un atelier codirigé par le Canada et l'Argentine au Congrès forestier mondial de 2009, afin de présenter les résultats du projet. Le Canada a également fourni une aide technique au ministère des Terres et des Forêts du Mozambique pour établir un processus national de C. et I. (Critères et Indicateurs). Un atelier national de trois jours a été tenu à Maputo en 2008 où 50 participants ont déterminé les C. et I. appropriés et dressé un plan visant à mettre en action le processus de C. et I.

Le Canada apporte un soutien au **projet de formation en gestion des ressources naturelles** en République démocratique du Congo, au Cameroun et au Gabon (4,8 millions \$ de 2008 à 2013). Environ 75 % du projet est affecté à l'éducation et formation en foresterie (65 %) et à la recherche forestière (10 %). Le projet a pour but de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des établissements d'enseignement (universités et collèges) dans trois pays d'Afrique centrale, afin de

leur permettre de devenir des centres d'excellence pour toute la région en matière de gestion durable des ressources naturelles. Afin de garantir la gestion durable des ressources naturelles, les administrations publiques, les entreprises du secteur privé et les ONG doivent posséder des compétences particulières qui sont actuellement très faibles, spécialement en République démocratique du Congo. Ce projet contribue à combler cette lacune grâce à des activités telles que des examens de programme, des programmes de formation du formateur et des consultations régionales, et en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud.

Au Costa Rica, en République dominicaine et au Honduras, le Canada appuie le **projet de Restauration de la biodiversité et développement communautaire** (500 000 \$ de 2007 à 2011). Par l'approche de formation du formateur pour les professionnels et les partenaires de trois forêts modèles, ce projet vise à restaurer les forêts dégradées tout en réglant les problèmes d'existence des propriétaires locaux dans les zones tropicales présentant de hauts niveaux de pauvreté rurale. Le projet remplira cette fonction au moyen de la foresterie analogique – un système d'aménagement forestier cherchant à habiliter les collectivités rurales sur le plan social et économique, grâce à l'utilisation d'essences qui produisent des produits commercialisables. Le projet créera les conditions habilitantes et la capacité des organismes locaux et des propriétaires locaux, ce qui assurera l'expansion et la pérennité des activités de restauration de la biodiversité mentionnées dans la proposition, en créant les outils, en fournissant le soutien technique et en forgeant des alliances stratégiques avec des organismes aux vues similaires.

Les provinces et les territoires entreprennent également des activités relatives à la création de capacités et au transfert de technologie. Par exemple, les **investissements dans la recherche forestière en Ontario** visent principalement cinq thèmes : pratiques d'aménagement forestier; planification de l'utilisation des ressources et des terres forestières; lignes directrices et normes; inventaire, surveillance et évaluation; soutien scientifique à la gestion des ressources. Les investissements du gouvernement de l'Ontario dans la recherche, comparativement aux dépenses, ont augmenté, passant de 9,2 millions \$ en 2004-2005 à 12,5 millions \$ en 2008-2009, une augmentation de 35 %. L'augmentation des investissements dans la recherche opérationnelle reflète une augmentation de l'investissement du gouvernement dans la recherche sur le changement climatique et dans les programmes du Grand-Nord durant la même période.

### Participation des intervenants

L'établissement de processus d'une participation publique juste et efficace est essentiel pour obtenir une participation significative dans l'aménagement forestier. Une participation et un engagement publics efficaces contribuent à assurer qu'un large éventail de points de vue est pris en compte dans la prise de décisions et le degré de satisfaction à l'égard des processus décisionnels et des décisions constituent un moyen utile de vérifier les progrès de l'aménagement forestier en vue d'atteindre la viabilité. Le Canada s'est engagé dans plusieurs initiatives visant à promouvoir et à

favoriser l'engagement actif de ses citoyens dans l'aménagement forestier durable.

Les forêts modèles sont des paysages forestiers dans un environnement naturel où des personnes se regroupent dans des partenariats locaux soutenus par un réseau plus important pour élaborer, mettre à l'essai et partager des solutions aux problèmes d'aménagement forestier durable. Le **Réseau canadien de forêts modèles**, constitué de 14 forêts modèles du Canada, fait également fonction de liaison entre les forêts modèles du Canada, le Réseau international de forêts modèles et le Programme des collectivités forestières.

Conçu d'après le Réseau canadien de forêts modèles, le **Réseau international de forêts modèles** est une association volontaire de partenaires qui proviennent de partout dans le monde et qui concourent à l'atteinte d'un but commun – la gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles. La nouvelle Initiative de forêts modèles circumboréales permettra de mieux comprendre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'écosystème boréal, afin d'aider les collectivités tributaires de la forêt à évaluer leurs vulnérabilités et à s'adapter à un climat en changement rapide.

Le Canada est déterminé à **favoriser l'engagement des Canadiens dans des activités d'intendance forestière** qui contribuent à améliorer l'intégrité écologique et à faire naître un sentiment de rapport personnel avec le patrimoine naturel du Canada dans ses parcs nationaux. Par exemple, le parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton est partenaire du ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse et de l'Institut des

ressources naturelles Unama'ki, dans le cadre d'efforts visant à restaurer une population viable de martres d'Amérique. Les partenaires du projet ont lancé un solide programme de communication qui comprend des ateliers à l'intention des trappeurs et des travailleurs forestiers et des articles dans les publications pour trappeurs et des organes médiatiques de grande diffusion. En outre, le projet engage activement de divers acteurs, y compris la collectivité Mi'kmaq et des groupes de jeunes locaux.

**Les réserves de biosphère** sont également un important mécanisme permettant au Canada de travailler en vue de l'intégrité écologique dans le grand écosystème des parcs nationaux. Les réserves de biosphère sont conçues par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour assurer la promotion et la démonstration d'approches innovatrices de la conservation et du développement durable. Par exemple, le parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent travaille avec d'autres partenaires dans la Réserve de biosphère de l'arche de Frontenac à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle aux fins d'une coordination régionale qui appuiera l'intégrité écologique du parc. Ce processus prévoit l'établissement d'un vigoureux réseau de partenaires et l'étude de diverses initiatives conjointes, comme l'établissement de rapports intégrés et la détermination de priorités touchant l'habitat dans la région. De la même façon, le parc national Kejimikujik est une zone centrale dans la réserve de biosphère de South-West Nova. Le personnel du parc travaille avec ses partenaires de la réserve de biosphère, y compris la Mersey Tobetic Research Institute Co-operative, afin de collaborer à la recherche, la surveillance et la

gestion de projets et de mieux comprendre la santé écologique de la région, de même que les pratiques exemplaires qui peuvent aider à maintenir et à améliorer son intégrité écologique.

En Ontario, les résidents ont le droit et l'obligation civique de contribuer à la gestion des ressources forestières sur les terres publiques en Ontario. Les **comités locaux de citoyens** sont constitués des intervenants locaux et ils offrent un moyen formel d'engager les Ontariens dans les processus décisionnels touchant l'aménagement forestier. Selon les sondages sociaux réalisés auprès des membres de comité en 2001, 2004 et 2010, on observe une satisfaction générale et croissante à l'égard du processus de planification de l'aménagement forestier et l'on convient que le processus et les résultats sont justes et que les comités locaux des citoyens sont efficaces.

En 2004, des changements ont été apportés au processus de planification de l'aménagement forestier en Ontario pour **améliorer les possibilités d'engagement des Autochtones** dans le processus de planification de l'aménagement forestier. Le Manuel de planification de l'aménagement des forêts 2004 fournissait de plus larges possibilités d'approches de consultation, exigeait que les collectivités autochtones aient la possibilité d'être représentées dans les équipes de planification, offrait de meilleures possibilités de représentation autochtone dans les comités locaux de citoyens et exigeait la préparation d'un rapport sur la protection des valeurs autochtones reconnues concernant les collectivités touchées. Dans la période 2004-2008, la proportion de plans d'aménagement forestier approuvés suite à une demande d'évaluation environnementale individuelle

soumise par les Autochtones a considérablement baissé, passant à 11 % par rapport à 23 % pour la période 1999-2003. La nette diminution de la proportion de plans d'aménagement forestier qui ont attiré des demandes d'évaluation environnementale individuelle d'origine autochtone est considérée comme une indication très positive de la participation autochtone dans le processus de planification de l'aménagement forestier. La réduction observée concernant ces demandes par les Autochtones est survenue dans une période où des changements ont été apportés pour améliorer les possibilités des Autochtones de participer au processus de planification de l'aménagement forestier.

### Coopération internationale améliorée

En 2009, le gouvernement du Canada a ratifié l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT, 2006). L'AIBT établit le cadre légal de l'**Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)**, qui réunit les pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux. Son objectif est de stimuler le commerce mondial de bois tropicaux provenant de forêts gérées de façon durable et récoltées légalement. Le Canada est un membre fondateur de l'OIBT et a signé l'AIBT lors de la négociation initiale en 1983 et de la renégociation en 1994.

Le Canada a activement participé au **Groupe de travail sur le Processus de Montréal** formé en 1994 en réponse intergouvernementale à un besoin pressant de progression de l'aménagement forestier durable. Collectivement, les pays membres du Processus de Montréal comptent 83 % des forêts tempérées et boréales de la

planète, 49 % des forêts de la planète, 33 % de la population mondiale, et sont la source de 40 % de la production mondiale de bois. Par le biais du Processus de Montréal, les pays membres maintiennent un engagement volontaire de travailler de concert à faire avancer la gestion durable de leurs forêts, à ouvrir la voie de la collaboration et à créer des capacités. Le Canada a dirigé l'élaboration du Plan d'action stratégique (PAS) du Processus de Montréal pour la période 2009-2015. Le Plan fait fonction de document directeur d'ensemble et de carte routière du Groupe de travail jusqu'en 2015 et constitue un outil essentiel de communication des objectifs et des priorités du Processus de Montréal aux parties concernées dans les pays membres, d'autres gouvernements et d'autres processus de C. et I. et organismes régionaux et internationaux pertinents.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont une connaissance et une expérience communes du développement de leurs **inventaires nationaux des ressources forestières** et, par conséquent, les trois pays recueillent maintenant des données d'inventaire similaires et, dans certains cas, normalisées. La comparabilité des inventaires forestiers a permis à la Commission forestière pour l'Amérique du Nord d'entreprendre le travail de création de produits d'information sur les forêts continentales, comme des cartes des écosystèmes forestiers et des bases de données sur les perturbations. Ces produits sont basés sur les limites écosystémiques plutôt que sur les limites politiques et préparent le travail d'établissement de stratégies de conservation et de gestion à l'échelle continentale pour contribuer à la protection de la biodiversité en Amérique du Nord. En particulier, la Commission travaille

sur des modèles permettant de prédire les régions les plus susceptibles de subir des infestations d'insectes et planifie la création de lignes directrices concernant la migration assistée – essentiellement en aidant les espèces à migrer dans un habitat propice lorsque leur habitat existant devient inapproprié en raison de conditions environnementales en changement rapide. Ces cartes seront également présentées dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord de la Commission de coopération environnementale et fourniront au public et aux décideurs une information normalisée.

Par la confirmation d'un accord d'aide mutuelle prévue en 2010-2011 entre le Mexique et le Canada, les deux pays cherchent à établir un plan opérationnel identifiant les agents désignés responsables des activités de **gestion des feux de végétation** et, entre autres, indiquant les critères et les procédures spécifiques de réponse aux demandes d'aide en matière de feux de végétation, de même qu'à des fins de communications et de mouvements transfrontières.

Le Canada est un chef de file et un participant clé dans les **initiatives de recherche internationale coopérative sur la gestion des ravageurs forestiers**. En Amérique du Nord, le Canada, les États-Unis et le Mexique travaillent ensemble par le biais de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) à l'élaboration de stratégies harmonisées pour la protection des forêts contre les ravageurs. Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, sous la direction d'un scientifique canadien, réunit des experts et des scientifiques de plus de vingt pays pour réaliser des

recherches et des analyses des problèmes de ravageurs forestiers.

### Application de la loi et gouvernance dans les forêts

Les gouvernements surveillent l'utilisation, la conservation et la protection des ressources naturelles - des éléments clés du suivi des progrès tendant vers l'aménagement forestier durable - pour assurer la conformité avec les plans approuvés et pour mesurer les progrès réalisés en vue d'atteindre les buts, les objectifs et les cibles établis et d'obtenir les résultats escomptés en matière de planification. En Ontario, par exemple, des **vérifications indépendantes des forêts** portent sur la conformité des titulaires de permis avec les lois, les politiques et les guides provinciaux de gestion forestière. Les vérifications indépendantes doivent être exécutées pour toutes les unités d'aménagement forestier au moins une fois tous les cinq ans. Comme indicateur de succès, quarante-huit vérifications forestières indépendantes ont été exécutées dans la période 2004-2008. Les vérifications ont révélé un haut niveau de conformité (95 %) avec les lois et les politiques provinciales.

Une des principales dispositions de la **Forest Resources Management Act** et du Règlement de la **Saskatchewan** est l'obligation pour les grandes sociétés forestières d'exécuter des vérifications indépendantes périodiques afin de déterminer dans quelle mesure elles atteignent les objectifs établis dans leurs plans d'aménagement forestier. Ces vérifications ont pour but de rendre plus transparente et responsable la gestion de nos forêts et de fournir des possibilités

d'amélioration constante de nos pratiques d'aménagement forestier. L'Independent Sustainable Forest Management Audit Manual (Manuel de vérification indépendante de l'aménagement forestier durable) établit les protocoles concernant ces vérifications. À mesure qu'ils deviennent disponibles, les résultats propres à chaque entreprise sont divulgués. Après la vérification, le gouvernement et l'entreprise préparent ensemble un plan d'action coordonnée exposant clairement la façon dont les problèmes cernés seront réglés. Les progrès touchant la mise en œuvre du plan d'action font l'objet d'un examen et d'un rapport annuellement, avec des mises à jour affichées sur le site Web gouvernemental.

### Protection des forêts

Le **Système d'information sur les ressources génétiques forestières au Canada (CAFGRIS)** est un élément clé du programme canadien pour la Conservation des forêts et des ressources génétiques (CONFORGEN). Ce système de gestion des connaissances géospatiales fournit des applications aux fins suivantes : i) évaluer la situation actuelle des essences indigènes et l'état des efforts de conservation (p. ex. sur les sites et entre les sites), ii) prédire la situation future et les exigences en matière de conservation dans une variété de scénarios de changement climatique, iii) cerner les lacunes en matière de données, iv) encourager les efforts concertés de recherche en vue d'obtenir l'information nécessaire pour évaluer l'état des espèces et les menaces à leur endroit, v) encourager les efforts volontaires visant à conserver les espèces avant qu'une liste officielle des espèces ne soit justifiée.

En 2008, un fonds de 15,3 millions \$ a été affecté à la **stratégie scientifique et de gestion du caribou des bois de Terre-Neuve-et-Labrador**. La stratégie est axée sur le maintien des mesures suivantes : collecte de données nécessaires sur le caribou; le lancement d'une étude écologique sur le caribou et ses prédateurs; mise en œuvre de programmes renforcés d'information et d'éducation; coopération avec le ministère des Ressources naturelles pour améliorer l'aménagement forestier; insistance sur l'évaluation de l'habitat; évaluations régionales à l'échelle provinciale des populations d'ours noirs, un des principaux prédateurs des veaux des caribous. Cette stratégie scientifique et de gestion est conforme à l'engagement du gouvernement à l'égard du développement durable et de la prise de décisions d'ordre scientifique, et constitue un effort majeur en vue de mieux comprendre et d'atténuer le déclin du caribou.

L'Ontario détermine et protège les valeurs du patrimoine culturel dans le cadre du maintien et du renforcement des valeurs récréatives et touristiques et d'autres valeurs sociales et environnementales associées aux forêts. Les équipes de planification de l'aménagement forestier en Ontario doivent déterminer et **protéger les valeurs du patrimoine culturel dans leurs plans d'aménagement forestier**. Depuis 2002, les accords de partage de données avec les gardiens (Ministère ontarien du Tourisme et de la Culture, collectivités autochtones, industrie forestière, membres de l'équipe de planification, etc.) et l'accès aux diverses ressources (p. ex. sociétés historiques locales, registres des cimetières) permettant de déterminer les valeurs du patrimoine culturel ont rendu la protection plus efficace.

## Science et recherche

Par le biais de l'**Initiative Canada-Russie concernant les feux**, le Canada appuie la collaboration en matière de science et de recherche de 2008 à 2012 dans des domaines axés sur l'étude de l'influence des pratiques forestières changeantes sur les feux de végétation et sur les interactions entre les feux et le climat changeant, l'intégration de modèles historiques de feux de végétation, d'émissions et de climat pour prédire les futures interactions entre les feux et le climat, de même que l'évaluation des émissions atmosphériques découlant des feux de forêt en Russie et leurs répercussions sur les niveaux de qualité de l'atmosphère, le cycle du carbone et la viabilité de la biocénose.

Les politiques internationales sur l'état de santé des plantes (phytosanitaire) doivent solidement reposer sur des principes scientifiques. Le Canada est un chef de file mondial de la coordination et la réalisation de **recherches visant à régler des problèmes phytosanitaires cruciaux des forêts**. La recherche exécutée par le Canada et les études coordonnées sous l'égide du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, organisé par des scientifiques canadiens, jouent un rôle de premier plan dans le règlement de problèmes de ravageurs forestiers à l'échelle mondiale.

En 2009, le **Groupe de travail sur le changement climatique du Conseil canadien des ministres des forêts** a terminé et distribué deux importantes études : 1) Vulnérabilité des essences et options de gestion et d'adaptation, 2) Cadre pour les protocoles de crédits compensatoires en

aménagement forestier. Les résultats de l'étude – diffusés par des ateliers, des séminaires Web et des réunions – ont fourni aux gestionnaires forestiers et aux décideurs de nouveaux moyens de s'attaquer aux questions de changement climatique et d'étayer les politiques forestières et les pratiques d'aménagement forestier. Dans le cadre de la phase 2, un plan complet a été élaboré dans le but d'approfondir le travail en collaboration et ainsi renforcer et les connaissances et la capacité des autorités compétentes de s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son engagement à générer les connaissances, le Canada encourage l'élaboration de méthodes nouvelles et innovatrices applicables à la surveillance et à la recherche dans ses parcs nationaux. Par exemple, suite à l'inscription sur liste nationale 2001 du loup de l'Est comme espèce au statut préoccupant, le parc national de la Mauricie a lancé un projet triennal basé sur les sciences sociales pour évaluer et faire progresser son **programme de conservation du loup de l'Est**. Le but de ce projet de recherche était d'utiliser les sciences sociales pour comprendre les attitudes, les perceptions et les comportements de publics cibles importants dans le parc (y compris les chasseurs, les trappeurs, les résidents locaux et les visiteurs) en ce qui concerne les loups, et d'améliorer les communications et les volets éducatifs de l'interprétation et de la conservation. Les études ont aidé à distinguer les différentes attitudes des divers publics cibles à l'égard des efforts de protection qui seront essentiels pour l'évaluation et le remaniement des programmes éducatifs et de communication du parc, de même que l'élaboration de plans

d'action visant à faire progresser les efforts de rétablissement des espèces.

Le **projet de Gestion de l'écosystème par émulation des perturbations naturelles (GEEPN)**, en place dans la forêt mixte boréale près de la rivière de la Paix, en Alberta, est une expérience de coupe à rétention variable à grande échelle conçue pour éprouver les effets d'une structure forestière résiduelle sur l'intégrité de l'écosystème et la régénération de la forêt au niveau du peuplement. La GEEPN est un projet à long terme qui a commencé en 1998 et qui est planifié pour être actif pendant un cycle de peuplement, soit entre 80 et 100 ans. Le projet, localisé à l'Université de l'Alberta, est un partenariat entre de nombreuses agences de recherche, les gouvernements fédéral et provincial et des sociétés forestières exploitées dans le nord-ouest de l'Alberta.

Le **Réseau de gestion durable des forêts** est un centre d'excellence qui planifie, exécute et élabore des applications de recherche universitaire et interdisciplinaire sur des questions relatives à l'aménagement forestier durable. Le programme de Transfert des connaissances et exploitation des technologies est axé sur la synthèse, l'intégration et la mise en œuvre des résultats de la recherche en cours. Le programme crée également de nouveaux outils et des produits éducatifs concernant les projets de recherche permanente. Le projet Avenirs de la forêt a eu recours à des scénarios explorant les multiples avantages que procurent les terres forestières et rend ces connaissances accessibles aux décideurs.

## Sensibilisation et éducation du public

**Les programmes de Citoyens de la science** sont devenus un aspect important du travail d'engagement du public canadien dans les parcs nationaux ces dernières années. Ces programmes établissent le lien entre les participants et la nature, renforcent leur compréhension du milieu naturel, contribuent à la création d'un groupe croissant de bénévoles et de partisans dans les collectivités vivant dans les parcs nationaux et alentour et génèrent des connaissances à l'appui de décisions touchant la gestion des parcs. Un exemple de science citoyenne en action est le projet entrepris dans le parc national Kejimikujik et le site historique national en Nouvelle-Écosse (Keji). Keji a établi de vigoureux programmes participatifs de surveillance qui génèrent d'importantes informations tout en offrant des possibilités d'activités sur le terrain aux visiteurs et aux résidents locaux. La surveillance des parcelles forestières à long terme a maintenant été établie par l'entremise du programme grâce à la participation de près de 1 000 étudiants de 10 établissements scolaires au cours des deux dernières années.

Au début de 2010, **le rapport 2009 sur l'état des forêts provinciales de la Saskatchewan** était publié et révélait qu'elles étaient en bonne santé. Le rapport évalue 23 indicateurs choisis parmi les Critères et les indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts. Chacun de ceux-ci est axé sur un aspect particulier de l'aménagement forestier durable dans trois catégories : environnementale, économique et sociale. Chaque indicateur a été évalué par des experts et examiné à fond au sein du gouvernement et à l'extérieur. Il s'agit du

premier rapport complet sur tous les indicateurs sélectionnés dans la province et il indiquait que les progrès généraux menant à l'aménagement forestier durable en Saskatchewan sont positifs.

## Secteur privé et industrie

En 2009, les gouvernements fédéral et provincial annonçaient **un fonds pour la sylviculture de 14 millions \$** aux fins d'éclaircie, de soins sylvicoles et de replantation des forêts de la Nouvelle-Écosse au cours des deux prochaines années. Les fonds sont principalement affectés à des terres à bois de moins de 2 000 hectares; les producteurs et les exportateurs de bois d'œuvre résineux n'étant pas admissibles.

En 2009 également, dans le cadre du Fonds d'adaptation des collectivités, le gouvernement du Canada a affecté 7 millions \$ répartis sur deux ans à une initiative sylvicole conçue pour créer des emplois et une stimulation à court terme dans les collectivités tributaires de la forêt. Un total de 3,5 millions \$ sera investi dans des activités sur les terres publiques, les autres 3,5 millions \$ étant affectés à des activités sur des terres privées.

## Collectivités autochtones et locales

Les terres des Premières nations au Canada couvrent une superficie totale de plus de 3 millions d'hectares dont 1,4 million d'hectares sont boisés. Ces forêts représentent une ressource importante pour de nombreux objectifs des Premières nations, y compris des débouchés économiques et commerciaux durables, plus d'emplois et de besoins sociaux, spirituels,

environnementaux et récréatifs. Le **Programme forestier des Premières nations** est conçu pour favoriser la création de capacités permettant aux Premières nations de développer leurs ressources forestières et des pratiques d'aménagement forestier durable et de participer aux possibilités d'aménagement forestier et d'en profiter. Le Programme a créé pour plus de 460 collectivités des Premières nations au Canada des possibilités de forger des partenariats avec l'industrie et avec d'autres organismes, d'apprendre et/ou de mettre en pratique l'aménagement forestier durable et de renforcer l'ensemble de compétences de leurs propres membres de bande.

Le **Programme des collectivités forestières du Canada**, un programme quinquennal de 25 millions \$, appuie 11 sites de partenariat dans l'ensemble du pays qui mettent en œuvre des projets et des initiatives à l'intention des collectivités forestières durables grâce à des possibilités de développement économique. Le programme a pour but d'assurer que les collectivités autochtones et non autochtones tributaires de la forêt disposent des connaissances et des outils nécessaires pour comprendre les répercussions des défis posés par la transformation du secteur forestier canadien, participer plus activement au dialogue public sur les forêts et bénéficier des débouchés existants et émergents dans l'économie des ressources naturelles. Les projets et les initiatives favorisent : 1) une plus grande sensibilisation, compréhension et connaissance des perturbations d'origine naturelle et humaine touchant la santé des forêts de leur collectivité, 2) l'engagement, la formation et l'acquisition de compétences des jeunes Autochtones et non-Autochtones qui renforcent leur compréhension de

l'économie forestière et leur capacité d'y participer.

Le Canada raffermir et approfondit les **relations avec les Autochtones dans les parcs nationaux et alentour** en établissant une relation de consultation autochtone formalisée pour chaque parc national. Ces relations – dont beaucoup étaient tendues par le passé – conduisent maintenant à des partenariats créatifs de planification, gestion et intendance conjointes et offrent aux visiteurs des parcs une meilleure expérience éducative et culturelle. Par exemple, en 2007, le parc national des Îles du Saint-Laurent a eu l'honneur d'être invité à participer à une cérémonie du feu fumant, riche tradition mohawk qui vise à bâtir la confiance et le respect de même qu'à établir de nouveaux rapports de travail entre les cultures. Depuis, nous avons intégré le point de vue des Autochtones, en tenant compte des connaissances traditionnelles autochtones dans le processus décisionnel relatif à la gestion des ressources, à l'expérience du visiteur et à l'éducation. De plus, le Mohawk Council of Akwesasne et le Conseil traditionnel ont joué un rôle prépondérant dans le Stratégie pour la gestion de la population de cerfs de Virginie sur l'île Hill qui concluait qu'une réduction de la taille de la harde était nécessaire pour rétablir la santé de l'écosystème forestier. En janvier 2008, des représentants du Mohawk Council of Akwesasne ont organisé une chasse fructueuse qui a permis de réduire la taille de la horde et aussi de fournir de la viande de cerf pour une cérémonie communautaire.

Le **Programme Fire Smart-Forest Wise dans le parc national Jasper** combine la recherche, la restauration de l'écosystème, l'éducation et l'intendance pour protéger les

résidents de Jasper contre les feux de végétation. Les forêts denses et envahies par la végétation qui entourent la ville sont maintenant éclaircies de façon sélective pour rétablir des conditions plus naturelles dans des zones qui étaient traditionnellement brûlées fréquemment par les Autochtones ou par des incendies déclenchés par la foudre. De concert avec la collectivité, le Programme Fire-Smart Forest Wise a fait équipe avec la nation métisse de l'Alberta pour fournir aux jeunes Métis une expérience de travail par le biais d'activités de restauration. Le but est de créer une zone-tampon de 350 hectares autour de la ville pour renforcer la sécurité publique de manière à rétablir les conditions écologiques tout en renouant le lien entre les Métis et les paysages culturels traditionnels.

Au Nouveau-Brunswick, **des collectivités des Premières nations** ont obtenu 5 % de la possibilité annuelle de coupe sur les terres publiques, ce qui leur a donné des possibilités de développement économique.

En 2010, le gouvernement de la Saskatchewan a établi un **cadre stratégique de consultation des Premières nations et des Métis**. Ce cadre décrit le processus que le gouvernement utilisera pour s'acquitter de son obligation de consulter les Premières nations et les Métis au sujet des décisions ou des actions qui peuvent influencer sur les traités ou les droits des Autochtones, y compris en ce qui concerne les forêts et la foresterie. De plus, une importante mesure en vertu du Cadre de développement de l'industrie forestière de la Saskatchewan est de garantir la consultation des collectivités des Premières nations et des Métis et d'assurer que ces collectivités dans les zones forestières ont suffisamment de ressources et la capacité de participer activement aux

consultations et aux possibilités d'affaires forestières.

En Ontario, le gouvernement est tenu de « ...trouver et mettre en œuvre des moyens permettant **aux peuples autochtones de tirer leur part équitable** des avantages que rapporte la planification de l'aménagement forestier ». On a réussi à donner aux collectivités autochtones l'accès aux ressources par voie de contrats, d'accords de permis sur les zones qui se chevauchent et de permis relatifs aux ressources forestières. Dans la période 2004-2008, le volume moyen annuel de bois à la disposition des Autochtones était de plus de 2,7 millions de mètres cubes avec plus de 1 million de mètres cubes récoltés annuellement.

### Surveillance, évaluation et rapport

Le **Modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien** renforce la capacité d'évaluer la dynamique du carbone dans les écosystèmes forestiers et aide ainsi les pays à répondre aux exigences de surveillance et de rapport de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques concernant les stocks de carbone forestiers, de même que l'émission et l'élimination de gaz à effet de serre CO<sub>2</sub>-équivalent des forêts. Ce cadre de modélisation au niveau du peuplement et du paysage peut simuler la dynamique de tous les stocks de carbone forestier que les accords internationaux exigent. Au début de 2009, plus de 500 personnes de 42 pays avaient téléchargé le modèle et beaucoup d'entre elles avaient assisté à des séances de formation sur la façon de l'utiliser. Les utilisateurs viennent d'universités, de

l'industrie forestière, de gouvernements provinciaux et d'autres secteurs.

Le Canada publie annuellement l'**État des forêts au Canada**, un rapport sur son secteur forestier présentant des faits importants, des statistiques et des tendances forestières, ainsi que des articles sur des questions particulières et opportunes. En outre, le Canada publie et présente des rapports annuels sur les émissions et les suppressions de gaz à effet de serre dans les forêts gérées et les dépose au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. On a créé un système avancé de surveillance et de rapport (IPCC Tier 3) qui comprend la surveillance des perturbations forestières (feux de végétation, insectes), la gestion (récolte, plantation) et les changements d'utilisation des terres (déforestation et boisement), de concert avec le Modèle du bilan du carbone du secteur forestier canadien, afin d'évaluer les émissions et les suppressions de gaz à effet de serre. Des réalisations scientifiques permanentes visent le renforcement supplémentaire des capacités de modélisation, de surveillance, de vérification et de rapport concernant les forêts gérées du Canada.

Le Conseil canadien des ministres des forêts a établi un **cadre national des critères et des indicateurs** permettant de mesurer, d'évaluer et de rendre compte des progrès réalisés par le Canada en matière d'aménagement forestier durable. Ce cadre est étroitement aligné avec le cadre des C. et I. du Processus de Montréal et le Canada utilise le cadre du CCMF pour s'acquitter de ses obligations internationales de production de rapports sur les C. et I. De plus, le cadre national des C. et I. a été largement intégré aux efforts infranationaux visant à gérer la

viabilité des forêts du Canada, y compris les stratégies forestières nationales, la collecte et la gestion de données, l'État des forêts et d'autres initiatives de production de rapports. Par exemple :

- Les C. et I. ont joué un rôle important dans l'élaboration des stratégies forestières nationales du Canada pendant deux décennies, y compris la plus récente, *Une vision pour les forêts du Canada 2008 et au-delà*, de même que dans l'évaluation de la stratégie 2003-2008.
- Les C. et I. fournissent le cadre pour la coordination de la collecte et de la gestion d'informations forestières nationales et internationales avec les données destinées à l'établissement de rapports sur les C. et I. principalement gérés par le Programme de base de données nationale sur les forêts du Canada.
- Les C. et I. aident à orienter la recherche au niveau national. Par exemple, le Réseau de gestion des forêts durables utilise les C. et I. comme moyen de cerner les besoins de recherche sur l'aménagement forestier durable.
- Les C. et I. sont utilisés à divers degrés par la plupart des provinces et territoires pour évaluer les politiques et les règlements relatifs à l'aménagement forestier durable.
- Les C. et I. sont maintenant utilisés à l'échelle nationale et par au moins cinq provinces comme cadre général du rapport sur l'État des forêts et comme moyen de prendre en compte les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs d'aménagement forestier durable.
- Les C. et I. sont maintenant utilisés comme base pour l'établissement d'indicateurs locaux d'aménagement forestier durable qui sont importants à l'échelle locale.

- Les C. et I. et les indicateurs locaux sont utilisés par les titulaires de permis forestiers à l'appui des efforts visant à satisfaire aux normes de certification et par des vérificateurs indépendants afin d'évaluer le rendement concernant les normes de certification de l'aménagement forestier durable.

Le système de **Classification canadienne des écosystèmes forestiers** définit et décrit les écosystèmes forestiers du Canada au niveau de la communauté végétale grâce à des critères et à une terminologie normalisés. Elle procurera un cadre uniforme d'application des connaissances écologiques sur les forêts et les terrains boisés au Canada, aux fins de la surveillance, de la recherche et de la production de rapports. La Classification canadienne des écosystèmes forestiers rehausse la valeur interprétative des produits de l'information spatiale (p. ex. *l'Inventaire forestier national* et les cartes de la couverture terrestre par satellite) en lui associant des attributs écologiques terrestres.

L'objectif de l'Inventaire forestier national du Canada consiste à évaluer et surveiller l'étendue, l'état et le développement durable des forêts canadiennes en temps opportun et avec exactitude. Par la collecte et le compte rendu de l'information selon un ensemble de normes uniformes sur un réseau de placettes d'observation dans tout le pays, il établit un cadre de base pour la collecte et le regroupement de renseignements sur les attributs traditionnels des inventaires forestiers, de même que les données touchant l'établissement de rapports sur les progrès en matière de développement durable, santé de la forêt, biodiversité, changement climatique et productivité forestière.

La vision du **Système national d'information sur les forêts** est la mise en œuvre d'un cadre technologique d'information visant à faciliter l'acquisition, l'intégration, le traitement et la diffusion des données et de l'information provenant de bases de données autonomes réparties contribuant à l'analyse et au compte rendu de questions d'aménagement forestier durable au Canada.

L'**Alberta Biodiversity Monitoring Institute** assure la surveillance de la biodiversité de plus de 2 000 espèces et habitats pour apporter au processus décisionnel une connaissance scientifique sur la biodiversité provinciale. L'Institut fournit de l'information sur l'état de la biodiversité de la province pour faciliter la gestion responsable de l'environnement. Le programme permet de surveiller les changements touchant des espèces particulièrement visées, des habitats et l'usage humain des terres.

La surveillance et l'établissement de rapports jouent un rôle crucial dans les décisions du Canada en matière de gestion des parcs nationaux et d'efforts visant à maintenir ou à rétablir l'intégrité écologique. Le **programme de surveillance et d'établissement de rapports sur l'intégrité écologique pour les parcs nationaux** du Canada se concentre sur la mesure et l'établissement de rapports à l'intention des Canadiens concernant les conditions et les tendances des écosystèmes des parcs nationaux. La surveillance des activités fournit une information cruciale sur les changements écologiques qui peuvent être en cours et qui peuvent à leur tour orienter les décisions de gestion au fil du temps. Le cadre utilisé pour surveiller et rendre compte de l'intégrité écologique comprend la mesure de l'état et des changements concernant la biodiversité

(c'est-à-dire la variété des espèces animales et végétales, de même que l'existence d'espèces exotiques) et les processus écosystémiques (c'est-à-dire les processus physiques, chimiques et biologiques qui façonnent notre environnement, comme les feux ou la croissance et la décomposition de la végétation). Les menaces à l'état de l'intégrité écologique sont également cernées dans le cadre de cette approche. Ces menaces peuvent comprendre les activités d'utilisation des terres, la fragmentation de l'habitat, les polluants ou les changements climatiques. Les programmes de surveillance fournissent la base de connaissance pour les rapports sur l'état des parcs qui sont produits tous les 5 ans. Actuellement, ces rapports résument les meilleures connaissances disponibles concernant la santé de parcs individuels de l'ensemble du réseau national. À l'avenir, ces rapports évolueront en présentant des sections consacrées à la production des meilleures connaissances disponibles sur l'efficacité de la prestation de possibilités d'apprentissage et la facilitation de l'expérience des visiteurs,

ainsi que des détails sur les perspectives autochtones.

La gestion et la viabilité des écosystèmes dépendent des connaissances des écosystèmes d'une région, leurs attributs associés et leurs interrelations. Afin d'acquérir ces connaissances, en 2010, le gouvernement de la Saskatchewan a produit le **Field Guide to the Ecosites of Saskatchewan's Provincial Forests**, un cadre de classification des écosystèmes forestiers qui présente une description qualitative et quantitative des écosystèmes situés dans les quatre écozones de la province. Le guide est présenté sous forme d'encyclopédie sur les écosystèmes forestiers, couvre une superficie de quelque 35 millions d'hectares et présente les conditions forestières matures, naturelles et ambiantes dans tout le paysage provincial. La classification et le guide sont la pierre angulaire de la gestion axée sur les résultats puisqu'ils représentent la base écologique relative aux sites sur laquelle de meilleures décisions de gestion peuvent être fondées.